

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 10 novembre 2017

2^{ème} Commission
N° CP-2017-10-2-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

**SOUTIEN A LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE POUR L'ORGANISATION DE
LA FÊTE DE L'ARTISANAT EN ALSACE**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est demandé d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour l'organisation de la fête de l'artisanat en Alsace qui a eu lieu du 29 septembre au 2 octobre 2017.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 22 septembre 2017.

La Chambre des Métiers d'Alsace a sollicité le soutien financier du Département à hauteur de 6 000 € pour l'organisation de « La Fête de l'Artisanat en Alsace » qui s'est déroulée du 29 septembre au 2 octobre 2017, à Mulhouse, Ribeauvillé, au Haut-Koenigsbourg, à Strasbourg, Wissembourg et Sultz-sous-Forêt.

Cet événement avait pour objectif la promotion de l'artisanat auprès du grand public, mais également auprès des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des minimas sociaux, afin de valoriser auprès d'eux les savoir-faire et les filières de formation.

Près de 160 entreprises artisanales et une vingtaine de corporations artisanales d'Alsace ont fait découvrir leurs métiers aux visiteurs pendant 4 jours.

Le budget prévisionnel s'élevait à 145 000 € (essentiellement de la communication).

Les recettes escomptées proviennent des participants, des partenaires et des institutions (CMA, Départements, EPCI) ; à noter que la Région Grand Est n'a pas été sollicitée.

Afin de promouvoir l'artisanat, une subvention de 1 000 € pourrait être proposée pour l'organisation de cette fête.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour l'organisation de la fête de l'artisanat en Alsace. Ce soutien financier fera l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation sur présentation des justificatifs (bilans financiers et moraux de l'opération),
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 65737, code programme 2767, service 108.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT